

MAIRIE  
de  
**BANNE**

Banne le 17 mars 2026



# AVIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la première réunion du Conseil Municipal aura lieu à la Mairie de Banne :

**Le dimanche 22 mars 2026 à 20h00.**

En session ordinaire, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026.
- Élection du Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Élection des Adjoints.
- Fixation des indemnités des Adjoints.
- Lecture de la Charte de l' élu local.
- Délégations des compétences du Conseil Municipal au Maire.
- Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.
- Élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes cordiales salutations.

Mme Éliane CHALVET,  
Maire de Banne

